



COMMUNIQUÉ

**RN 10 entre Poitiers et Saint-André de Cubzac
Déviation par l'autoroute A10 du transit des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes
pour travaux au droit d'Angoulême
DU 22/08/2011 A 22H00 AU 26/08/2011 A 12H00**

La Rochelle, le 19 août 2011

Les travaux de réparation sur deux ponts de la RN 10 au droit de l'agglomération d'Angoulême (département de la Charente) nécessitent de libérer la chaussée concernée de toute circulation pour la sécurité des usagers et des intervenants. Pour ce faire, au droit des travaux, les usagers du sens Poitiers/Bordeaux doivent circuler sur la chaussée opposée (affectée en temps ordinaire au sens Bordeaux/Poitiers) dont chaque voie est ouverte à un sens de circulation pendant la durée de l'intervention.

La réduction de la capacité de la RN10 de 2x2 voies à 2x1 voie est insuffisante pour écouler le fort trafic dans ce secteur (41 300 véhicules/jour), dans les meilleures conditions possibles de sécurité pour les usagers. Les poids-lourds constituent une part déterminante de ce trafic (9 800 poids-lourds/jour).

Aussi, les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes en transit, dans les deux sens, entre Poitiers et Saint-André-de-Cubzac sont déviés par l'autoroute A10, du dimanche 21 août 2010 à 22h00 jusqu'au vendredi 26 août 2010 à 12h00.

Pendant cette période, La circulation de ces poids-lourds en transit sur cette section de la RN10 est interdite dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Interdiction et déviation sont signalées sur l'autoroute A10 en amont de ses échangeurs 30 au Nord et 39b au Sud.

Les poids-lourds qui effectuent des livraisons entre Poitiers et Bordeaux par la RN10 ainsi que les poids-lourds en provenance ou à destination de la RN141 ne sont pas concernés par ces mesures.

Pour leur sécurité et celle des intervenants, les usagers sont invités à faire preuve d'une prudence renforcée au voisinage de ces travaux, en respectant scrupuleusement la signalisation.

Le district d'Angoulême de la DIR Atlantique est à la disposition des usagers pour tout renseignement (Tél. 05.45.61.95.54).

DIR
Atlantique

**RN 10 INTERDITE
AUX PL > 7,5T
SUIVRE A10**

**Échangeur n°30
Poitiers-Sud**

**Travaux sur les
ponts supportant la
RN10**

**Échangeur n°39b
A10/RN10**

**RN 10 INTERDITE
AUX PL > 7,5T
SUIVRE A10**

**Section interdite aux
PL de plus de 7,5t**

Itinéraire de déviation

Échangeur

